

DEMARCHES NECESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN VISA AFIN DE REALISER UN STAGE EN ARGENTINE

Si vous allez effectuer un stage en Argentine, il faut établir un **visa de stage français**.

Critères d'éligibilité : Ressortissants français ou monégasques (*Si vous résidez en France mais vous n'êtes pas de nationalité française, veuillez nous contacter afin de connaître les dispositions s'appliquant à votre nationalité*). Agés de 18 à 35 ans, titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, bonne connaissance de l'espagnol et ayant été admis en stage en Argentine.

Pour obtenir tous les renseignements, allez sur la page: <http://www.ambassadeargentine.net/seccionconsular.html>



COMMENT PROCEDER:

Nous conseillons de commencer vos démarches **2 MOIS AVANT** votre départ

1) L'entreprise doit faire la demande du "Permiso de Ingreso" (Permis d'Entrée) en Argentine auprès de :

Dirección Nacional de Migraciones -Dpto. "Permisos de Ingreso"
Antártida Argentina 1325, C1104ACA Buenos Aires
Tél: (00 54 11) 4317 03 03 E-mail: info@migraciones.gov.ar
<http://www.migraciones.gov.ar>

2) Le "Permiso de Ingreso" sera envoyé à l'intéressé. Il devra être présenté à la Section Consulaire le jour du rendez-vous dans l'enveloppe originale fermée.

3) Après réception du "Permiso de Ingreso", prendre rendez-vous par téléphone au 01.44.34.22.08 du lundi au vendredi de 9h à 17h. Prévoir de 2 à 4 semaines pour l'obtention du rendez-vous.

4) Se présenter en personne à la Section Consulaire le jour du rendez-vous. La présence du demandeur de visa est **obligatoire**. Prévoir environ 1 heure par personne.

Section Consulaire de l'Ambassade 6 rue Cimarosa 75116 Paris

Tel: 01 44 34 22 00 Fax: 01 45 05 12 95

E-mail: consulat.argentine@noos.fr

Métro: Ligne 6, Station Boissière,

Horaires d'ouverture au public: lundi - vendredi de 9h à 14h

5) Retirer votre passeport avec le visa environ 48 heures ouvrables après le rendez-vous.

Si vous ne pouvez pas venir le retirer personnellement, vous pouvez laisser une enveloppe chrono-post et nous vous l'enverrons par la poste. Quelqu'un d'autre peut également venir retirer votre passeport à condition de présenter le reçu correspondant.



LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER:

a) Le nouveau passeport en cours de validité

b) Trois photos d'identité 3/4 profil droit (face à l'appareil photo, la tête légèrement tournée à gauche), en couleurs, sur fond blanc, sans lunettes.

c) Deux extraits de casier judiciaire (pour les personnes de plus de 16 ans), datant de moins de trois mois, avec l'Apostille de la Haye et traduits en espagnol*.

- Casier Judiciaire National : 02.51.89.89.51 www.cjn.justice.gouv.fr

- Apostiller le Casier Judiciaire National : 02.23.20.43.00

www.parlement-bretagne.com/cour_appel.php

Si dans les 5 dernières années vous avez vécu plus de 6 mois hors de France, il faut également présenter le Casier Judiciaire correspondant aux pays où vous avez séjourné.

d) Deux extraits d'acte de naissance datant de moins de trois mois, établis par la Mairie sur formulaire international / plurilingue* avec Apostille.

e) Deux extraits d'acte de mariage / divorce / décès du conjoint datant de moins de trois mois, établis par la Mairie sur formulaire international / plurilingue* avec Apostille.

f) "Permiso de Ingreso" (Permis de Séjour) dans l'enveloppe originale fermée.

g) Copie certifiée par la Mairie avec Apostille du diplôme.

h) Document prouvant vos connaissances de la langue espagnole (relevé de notes, attestation d'un professeur ou de l'entreprise argentine) rédigé en espagnol ou traduit en espagnol.

i) Frais de visa: voir Frais consulaires "Résidence temporaire" (100 €) à régler en espèces, par personne, le jour du rendez-vous.



IMPORTANT:

- **La durée du stage est d'un an maximum.** Cette durée peut être prolongée uniquement en Argentine une seule fois et pour **6 mois chez le même employeur**. La demande se fait avant l'expiration du visa en Argentine auprès de la « Dirección Nacional de Migraciones ».

- **L'octroi d'un visa est une décision discrétionnaire de l'administration argentine, qui est en droit de le refuser.**

- **Attention, l'extrait du casier judiciaire n'existe pas en format plurilingue.**

Ambassade d'Argentine 6 rue Cimarosa 75116 Paris Tél. 01 44 05 27 00 Fax 01 45 53 46 33

Horaire général d'ouverture au public : lundi -vendredi de 9h à 17h

<http://www.ambassadeargentine.net>